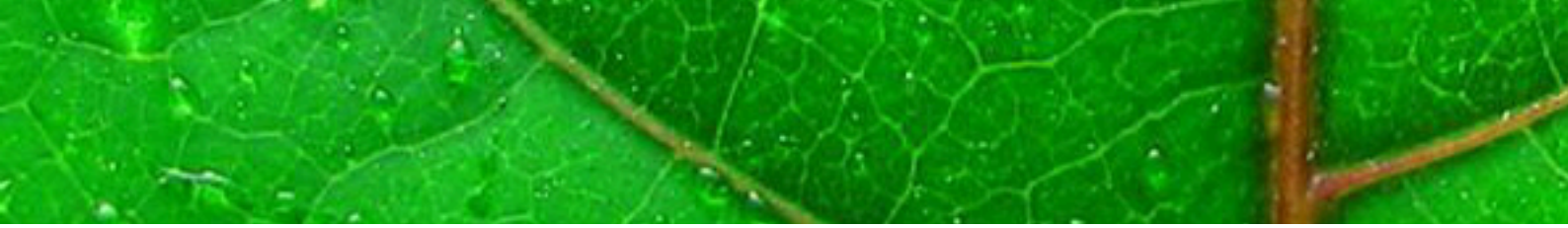

Horaires

Horaires d'ouverture et jours de fermeture

La SAE est ouverte 7 jours sur 7 (sauf exceptions et jours fériés):

- du lundi au vendredi de 10h à 22h30 en continu (sauf mercredi uniquement de 18h30 à 22h30)
- le week-end
  - samedi: 10h à 18h
  - dimanche: 12h à 18h

Pendant les vacances scolaires de la zone de Bordeaux:

- du lundi au vendredi: de 14h à 22h
- samedi: de 10h à 18h
- dimanche: de 12h à 18h

Le calendrier hebdomadaire d'utilisation de la structure par les groupes est affiché sur place. Il est aussi téléchargeable ci-contre. Pendant les vacances scolaires de la zone de Bordeaux, un calendrier spécifique est mis en place et affiché dans la halle des sports.

Jours de fermeture

- 24, 25 et 31 décembre toute la journée
- 1er janvier toute la journée
- le 1er mai toute la journée
- le 14 juillet toute la journée

Fermeture administrative du 28 juillet au 21 août inclus

Fermetures pour cause d'animation/compétition

- Dimanche 11 septembre de 9h à 18h : Journée Nelson Paillou
- Dimanche 23 octobre 8h à 18h : Fête de l'escalade
- Samedi 26 et Dimanche 27 novemebre: Open Pyrénéa

Jours fériés ouverts de 12h à 18h

- Lundi 11 novembre 2016 : Armistice
- Lundi 8 mai 2017 : Armistice
- Jeudi 25 mai 2017 : Ascension

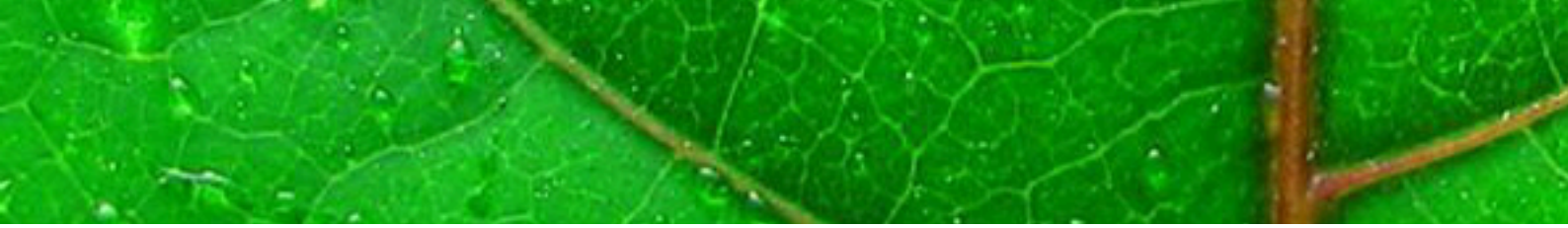

Toutes l'actualité du mur et les dernières informations sont sur la page facebook de la SAE

Partage du temps

Les horaires d'ouverture sont découpés en deux temps: le temps scolaire et le temps non scolaire.
Pendant le temps scolaire, la majorité des lignes d'assurages est affectée en priorité au public scolaire et universitaire. La proportion restante est en priorité affectée au CDFFME64. Les lignes non utilisées par ces publics seront à la disposition des individuels s'étant acquittés d'un droit d'accès.
Dans le temps dit "FFME", la règle de priorité est inversée: la majorité des lignes d'assurages est affectée en priorité au CDFFME, tandis que les lignes restantes le sont au public scolaire et universitaire. Mêmes dispositions pour les individuels.

Un groupe (ou une collectivité) inscrit au planning sur un créneau horaire précis a toujours priorité sur un grimpeur individuel dans l'utilisation et le choix des lignes d'assurages.

Cas du mercredi
Le mercredi jusqu'à 18h30, la SAE est réservée à la pratique de l'escalade UNSS